



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague C

Académie : Corse

Etablissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA130004451

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

La formation est dispensée à l'Université de Corse Pasquale Paoli, sur le campus Mariani à Corte.

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master mention *Droit* de l'Université de Corse est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence *Droit* et se décompose en deux spécialités au niveau du master 1 et en trois spécialités au niveau du master 2. La mention propose l'enseignement des matières fondamentales dont la maîtrise peut être attendue de juristes de niveau master *Droit privé*. Elle s'adresse aux étudiants privatistes et publicistes. Le renouvellement de la mention s'accompagne de certaines modifications.

Au niveau du M1 les étudiants peuvent choisir entre la spécialité *Droit privé* et la spécialité *Droit des collectivités territoriales*. La spécialité *Droit privé* est appelée à se décliner en deux parcours, un parcours *Droit notarial* et un parcours *Procès et contentieux*.

Au niveau du M2, la spécialité *Collectivité territoriale* subsiste. Viennent s'y ajouter deux spécialités correspondant aux deux parcours de M1 : spécialité *Droit notarial* et spécialité *Procès et contentieux*. La création d'une quatrième spécialité est envisagée, celle de *Juriste d'entreprise*. Il s'agit là exclusivement de masters professionnels.

Les objectifs des différentes spécialités sont bien identifiés dans le dossier, ceux de la mention beaucoup moins. La spécialité *Droit notarial* vise à permettre l'accès des étudiants au DSN (diplôme supérieur du notariat). La spécialité *Collectivité territoriale* vise à préparer l'insertion des étudiants dans le service d'une collectivité territoriale ou d'une administration d'état (fonction publique). La spécialité *Procès et contentieux* tend à favoriser l'accès aux professions d'auxiliaires de justice. Enfin, la spécialité de *Juriste d'entreprise* vise à permettre l'insertion au sein du service juridique d'une entreprise par le biais d'un enseignement du droit des sociétés dans ses diverses dimensions. Les débouchés ainsi identifiés couvrent la quasi-totalité des débouchés des études de droit.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ensemble de la mention est à finalité professionnelle. Les enseignements sont en partie mutualisés en M1. La mutualisation est plus réduite en M2 afin de préserver la spécificité propre à chaque spécialité. Elle est appelée à être renforcée à l'avenir en raison de la mise en place de deux parcours en M1 dans la spécialité *Droit privé*. La distinction « droit privé » et « droit public » apparaît nettement dès le M1 au travers des deux spécialités retenues (*Droit privé* et *Collectivités territoriales*). Les deux parcours de M1 correspondent à deux des trois spécialités proposées en M2. L'un comme l'autre, dans la mesure où ils proposent un enseignement généraliste, devrait alimenter la quatrième spécialité de M2 *Juriste d'entreprise*. Une telle création risque néanmoins de nuire à la cohérence de l'ensemble, d'autant qu'il n'est pas certain au regard des effectifs actuels en M1 et M2 que l'existence d'un besoin soit avérée.

Le master est en relation avec l'UMR CNRS 6240 Lisa (*Lieux, identité, espaces et activités*) et l'ERT « Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises » créées en 2008. La première regroupe publicistes et historiens du droit, la seconde les privatistes. L'une comme l'autre sont des structures d'accueil pour les doctorants - avec 7 enseignants susceptibles de diriger des recherches - qui sont actuellement au nombre de 5, tous rattachés à l'ERT. Si l'adossément à la recherche pour l'équipe pédagogique semble ainsi assuré, en revanche, les différentes spécialités de par leur nature « professionnalisante » laissent peu de place à une formation à la recherche et par la recherche, ce qui peut être handicapant dans la mesure où ces différents masters s'avèrent être un vivier de doctorants.

L'adossément aux milieux socio-professionnels est réalisé non pour la mention elle-même, mais au niveau de chacune des spécialités. L'absence de lecture globale pour la mention est regrettable, d'autant que l'équipe pédagogique s'est fixé pour objectif de renforcer la dimension professionnalisante de la mention et l'employabilité des étudiants. A cette fin, des conférences et séminaires dispensés par des professionnels ont été mis en place. Néanmoins, la participation des professionnels à l'enseignement proprement dit n'est pas toujours clairement identifiée, notamment dans les spécialités de droit privé. Ces spécialités incluent un stage, facultatif en M1, obligatoire en M2 ; même si la durée des stages a été accrue, elle reste néanmoins, dans l'ensemble, inférieure à la moyenne nationale (deux mois dans les quatre spécialités).

Hormis des liens avec l'IAE (Institut d'administration des entreprises) qui donneront lieu à une mutualisation des enseignements avec la spécialité *Juriste d'entreprise*, aucun lien pédagogique n'a été signalé avec d'autres entités. Seule la présence d'universitaires étrangers témoigne d'une certaine ouverture à l'international. Pour le reste, le dossier renvoie à la politique d'ensemble de l'Université.

L'équipe pédagogique est constituée de 24 enseignants titulaires et de 17 intervenants extérieurs (10 professionnels, 3 universitaires étrangers, et 4 enseignants issus d'autres universités françaises). Un conseil de perfectionnement a été mis en place au niveau de la mention, mais la périodicité de ses réunions n'est pas indiquée.

A l'exception de la spécialité *Droit notarial*, les étudiants sont majoritairement issus du bassin local ; l'insularité s'avère une entrave à la mobilité des étudiants. Les effectifs sont volontairement réduits dans certaines spécialités de M2, pour assurer un taux d'insertion professionnelle effectif ; le taux de réussite est relativement variable selon les spécialités et les années. Le devenir des étudiants n'est pas indiqué avec précision.

L'autoévaluation a été mise en place ; sa pertinence demeure discutable eu égard au fait qu'aucun point faible n'a été relevé.

Si l'enseignement proposé au niveau de la mention permet de couvrir nombre de branches du droit, ce qui pourra renforcer à l'avenir son attractivité, elle présente, cependant, encore certaines faiblesses structurelles.

- Points forts :

- Modifications traduisant un souci d'adaptation et d'évolution.
- Enseignement professionnalisant.
- Politique de stage renforcée, bien qu'encore inférieure à la moyenne nationale.



- Points faibles :
 - Absence d'approche globale de la mention en tant que diplôme.
 - Participation des professionnels à l'enseignement proprement dit, relativement limitée.
 - Auto-évaluation peu ou pas auto-critique.
 - Absence d'ouverture à l'international.
 - Adossement à la recherche insuffisant.

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion globale devrait être conduite afin que le diplôme se présente comme une réelle entité. La participation des professionnels à l'enseignement devrait être renforcée. L'autoévaluation mériterait d'être améliorée.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	43 DN : 13 DCT : 20	41 DN : 20 DCT : 21	34 DN : 21 DCT : 13	21 DN : 11 DCT : 10	39 DN : 20 DCT : 19
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	48 DN : 20 DCT : 28	37 DN : 20 DCT : 17	42 DN : 20 DCT : 11 PC : 12	51 DN : 19 DCT : 19 PC : 13	45 DN : 19 DCT : 11 PC : 15
Taux de réussite en M1	DN : 54 % DCT : 40 %	DN : 75 % DCT : 52 %	DN : 78 % DCT : 68 %	DN : 91 % DCT : 90 %	DN : 60 % DCT : 68 %
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	DN : 8 % DCT : %	DN : 35 % DCT : 10 %	DN : 19 % DCT : 8 %	DN : 36 % DCT : 50 %	DN : 20 % DCT : 26 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant (au plan local)	DN : 53 % DCT : 18 %	DN : 71 % DCT : 9 %	DN : 75 % DCT : 18 % PC : 58 %	DN : 47 % DCT : 16 % PC : 46 %	DN : 73 % DCT : 27 % PC : 47 %
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	DN : 23 % DCT : 55 %	DN : 20 % DCT : 38 %	DN : 19 % DCT : 15 %	DN : 9 % DCT : 10 %	DN : 30 % DCT : 26 %
Taux de réussite en M2	DN : 85 % DCT : 35,7 %	DN : 81 % DCT : 45,5 %	DN : 90 % DCT : 36 % PC : 58 %	DN : 84,2 % DCT : 63 % PC : 77 %	DN : 100 % DCT : 54,5 % PC : 73 %
Taux de poursuite en doctorat (Ce chiffre ne peut être donné que pour les étudiants inscrits en Thèse à l'université de Corse)	DN : 0 % DCT : 7 %	DN : 0 % DCT : 0 %	DN : 10 % DCT : 9 % PC : 8,3 %	DN : 5 % DCT : 11 % PC : 7,6 %	DN : 0 % DCT : 9 % PC : 0 %



Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	DN 100 % DCT 100 %	DN 100 % DCT 100 %	DN 76.47 % DCT : 100 % PC 100 %	DN 100 % DCT : 60 % PC 72 %	DN : 94,7 % DCT : 60 % PC : en cours
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	M1 : 35 à 37 % M2 : 20 à 37 %	M1 : 35 à 37 % M2 : 20 à 37 %	M1 : de 35 à 37,5 % M2 : 20 à 50 %	M1 : de 35 % à 41 % M2 : de 20 à 50 %	M1 : de 31 % à 44 % M2 : de 33 à 50 %
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré).	Dr Privé : de 571 à 601 DCT : de 531 à 543 Le volume varie selon les choix de l'étudiant		DN : 445 DCT : 438 PC : 375 JE : 441 [création]		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	De 28 % à 35 %		De 46 à 66 %		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	M1 DN : 12 M1 DCT : 09		M2 DN : 08 M2 DCT : 10 M2 PC : 09 M2 JE : 08		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	De 273 à 385 heures		De 132 à 276 heures		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	De 171 à 279 heures		De 171 à 276 heures		



Appréciation par spécialité

Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Campus Mariani Corte

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation fait l'objet en M1 d'un parcours Droit notarial dans le cadre de la spécialité *Droit privé* et d'une spécialité en M2. Y est proposé un enseignement diversifié - largement mutualisé en M1 avec le parcours *Procès et contentieux* - afin de préparer l'étudiant à ses futures fonctions de notaire. Aussi, la formation s'efforce-t-elle d'une part de ménager une articulation entre le M2 et le Diplôme Supérieur du Notariat et d'autre part de faciliter l'insertion des étudiants dans le milieu professionnel.

- Appréciation :

La formation suit les enseignements traditionnels conformément au cahier des charges des masters de *Droit notarial*. Le stage est d'une durée minimale de deux mois, ce qui peut sembler relativement court en vue de la professionnalisation des étudiants. Cependant, les deux années suivantes pour l'obtention du DSN sont constituées, pour l'essentiel, d'un stage au sein d'une étude. L'enseignement à la recherche et par la recherche est peu développée, notamment en raison de la nature professionnalisante de la formation.

L'enseignement a été adapté pour coller au plus près des préoccupations du monde notarial. Une place est réservée à l'initiation aux techniques informatiques. En outre, la spécialité propose deux UE à finalités professionnalisantes, et des conférences animées par des professionnels viennent compléter cette dimension. Pour autant, la participation des professionnels aux enseignements proprement dit n'apparaît pas clairement.

L'autoévaluation au niveau de la spécialité manque de pertinence ; aucun point faible n'a été relevé. Peu de précisions sont apportées sur le devenir des étudiants. La politique de recrutement des étudiants de cette spécialité (une vingtaine d'étudiants par an) se fait au regard des capacités d'absorption du marché du travail. Le taux de réussite est relativement élevé.

- Points forts :

- Enseignement conforme au cahier des charges de M2 de droit notarial.
- Débouchés professionnels assurés par la gestion des flux.

- Points faibles :

- Participation des professionnels à l'enseignement.

Recommandations pour l'établissement

Si l'existence d'unités d'enseignement à visée professionnalisante est un atout non négligeable de cette formation, celle-ci gagnerait à développer à l'avenir l'enseignement juridique par des professionnels.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1 Droit notarial	13	20	21	11	20
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 Droit notarial	20	20	20	19	19
Taux de réussite en M1	54 %	75 %	78 %	91 %	60 %
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	8%	35 %	19 %	36 %	20 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant (au plan local)	55 %	71 %	75 %	47 %	73 %
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	23 %	20 %	19 %	9 %	30 %
Taux de réussite en M2	85 %	81 %	90%	84.2 %	100%
Taux de poursuite en doctorat (Ce chiffre ne peut être donné que pour les étudiants inscrits en Thèse à l'université de Corse)	0 %	0 %	10 %	5 %	0 %
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	100% Enquête UCPP	100 % Enquête UCPP	76,47 %	100%	94.7 %
	100 % suivi UFR Droit	100 % suivi UFR Droit	Suivi UFR Droit	Suivi UFR droit	Suivi UFR Droit (V. infra)
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	M1 35 % M2 20 %	35 % 20 %	35 % 20 %	35 % 20%	31,5 % 33 %
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré).	de 571 à 601 Le volume varie selon les choix de l'étudiant		445		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	35 %		66 %		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la spécialité	12		08		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité	385		274		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la spécialité	171		171		



Collectivités territoriales

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Campus Mariani à Corte

Etablissement(s) co-habilitation(s) /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des collectivités territoriales* est proposée dès le M1. L'enseignement dispensé vise à permettre à l'étudiant d'avoir une vision d'ensemble des compétences et modes d'action des collectivités territoriales et de leurs établissements ; il s'agit ainsi de les préparer aux concours de la fonction publique territoriale. La spécialité est une filière professionnelle.

- Appréciation :

Les enseignements proposés sont adaptés à la formation. Une place est réservée à la préparation aux concours qui est assurée par des personnels du CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale). Les langues étrangères sont enseignées en M1 et M2. Pour l'heure, la spécialité n'est ouverte ni à la formation continue ni à la formation en alternance, bien que le secteur s'y prête fortement. Peu de place est réservée à la formation à la recherche et par la recherche, mais la dimension professionnalisante du diplôme peut l'expliquer.

L'équipe pédagogique s'appuie sur des professionnels (notamment deux Past) et le dossier témoigne d'un bon tissu relationnel avec les secteurs du recrutement. L'Université de Corse a conclu une convention avec le CNFPT. Néanmoins, il serait peut-être intéressant de nouer à l'avenir des liens avec l'IRA (institut régional d'administration).

Faute d'étudiants intéressés, l'expérience de double diplôme avec l'Université de Sassari (Italie) a été abandonnée.

En vue d'assurer l'employabilité des étudiants, une unité d'enseignement « insertion professionnelle » a été mise en place. Les étudiants sont par ailleurs invités à faire un stage de deux mois, ce qui paraît un peu court au vu de la nature du diplôme.

Les résultats fournis sont assez inégaux (40 % de réussite en M1 en 2007, 90 % en 2010, 68 % en 2011) ; ils apparaissent un peu faibles en M2 (36 % en 2007, 54,5 % en 2011). Sur le devenir des étudiants, le dossier fournit peu de précisions, mais il est indiqué que la fonction territoriale est l'un des principaux créneaux de l'insertion professionnelle des juristes en Corse.

L'autoévaluation qui ne relève aucun point faible manque de pertinence.

La spécialité *Collectivités territoriales* a connu un important renouveau : le contenu de la formation semble en adéquation avec les objectifs poursuivis.

- Points forts :

- Contenu de l'enseignement cohérent.
- Amélioration de la formation proposée au regard des recommandations précédemment émises.
- Adossement aux milieux socio-professionnels.

- Points faibles :

- Ni alternance, ni formation continue.
- Adossement à la recherche trop peu développée.
- Ouverture à l'internationale insuffisante.



Recommandations pour l'établissement

La spécialité *Collectivités territoriales* gagnerait à s'ouvrir à la formation continue et en alternance.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M1	20	21	13	10	19
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2	28	22	11	19	11
Taux de réussite en M1	40%	52%	69%	90 %	68 %
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de M1 pour intégrer une autre formation que le M2 correspondant	0 %	10 %	8 %	50 %	26 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant (au plan local)	18 %	9 %	18 %	16 %	27 %
Taux d'abandon en M1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	55 %	38 %	15 %	10 %	26 %
Taux de réussite en M2	35,71 %	45, 5 %	36,4 %	63,15 %	54.5 %
Taux de poursuite en doctorat (Ce chiffre ne peut être donné que pour les étudiants inscrits en Thèse à l'université de Corse)	7 %	0 %	9 %	11 %	9 %
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.	100%	100%	100%	60%	60%
	Suivi interne de l'UFR	Suivi interne de l'UFR	Suivi interne de l'UFR	Suivi interne de l'UFR	Suivi interne de l'UFR
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique	37%	37%	37.5%	41%	44.5%
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré).	De 531 à 573 heures - <i>Le volume varie selon les choix de l'étudiant</i>		438 heures		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	28 %		58 %		



Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	09	10
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité	306	132
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	237	276



Procès et contentieux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Campus Mariani à Corte

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La formation fait l'objet d'un parcours en M1 *Procès et contentieux* et d'une spécialité en M2. Relativement générale en M1, la formation se spécialise en M2 autour de l'étude des règles du procès dans ses différentes formes. La formation vise donc à acquérir une connaissance globale de la science du procès et a vocation à ouvrir l'accès, à terme, aux professions d'huissier, de greffier en chef, d'avocat.

- Appréciation :

La formation a été partiellement restructurée. C'est une formation professionnalisante. A cette fin une unité d'enseignement porte sur l'insertion professionnelle et des conférences animées par des professionnels sur les débouchés professionnels sont organisées. Dans le cadre de cette unité, un stage de trois mois est prévu qui donne lieu à une soutenance. La participation des professionnels à l'enseignement proprement dit a été renforcée, mais le dossier est insuffisamment renseigné sur ce sujet.

La spécialité entend préparer à certains examens et concours, mais seule une préparation très isolée à l'épreuve de la note de synthèse (fréquente dans les concours administratifs) est évoquée. Au vu de cela, la spécialité semble hésiter entre la préparation aux concours et un M2 professionnel classique.

L'enseignement à la recherche et par la recherche apparaît peu présent ; l'ouverture à l'international fait totalement défaut. Les compétences transversales sont essentiellement développées en M1.

Le flux d'étudiants inscrit dans cette spécialité est en légère augmentation depuis sa création. Si le devenir des étudiants inscrits dans la spécialité est évoqué, il ne cadre que très imparfaitement avec la formation dispensée (pas de greffier en chef notamment).

L'autoévaluation est peu pertinente ; aucun point faible n'a été relevé.

- Points forts :

- Formation très complète en droit du contentieux.
- Durée du stage.

- Points faibles :

- Dimension professionnalisante insuffisante.
- Une spécialisation très relative en M1.
- Adossement à la recherche.
- Ouverture à l'international.

Recommandations pour l'établissement

La formation mériterait sans doute d'être encore mieux structurée au regard des objectifs qu'elle poursuit. Il serait sans doute utile à l'avenir que la formation se positionne clairement sur ses ambitions et sur son souhait de préparer aux concours. L'adossement à la recherche et l'ouverture à l'international devraient être renforcés.



Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en M2 Procès et contentieux			12	13	15
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en M2 venant d'une autre formation que le M1 correspondant (au plan local)			58 %	46 %	47 %
Taux de réussite en M2			58, 30 %	77 %	73,30 %
Taux de poursuite en doctorat (Ce chiffre ne peut être donné que pour les étudiants inscrits en Thèse à l'université de Corse)			8.3 %	7.6 %	
Taux d'insertion professionnelle à 2 ans (taux d'inscrits en M2 ayant obtenu leur diplôme et s'étant insérés dans la vie professionnelle, y compris en doctorat, selon enquête de l'établissement). On indiquera également le taux de réponse à l'enquête.			Pas d'enquête	Pas d'enquête UCPP	
			100 % Suivi interne à l'UFR droit	72 % Suivi interne à l'UFR droit	
Taux d'intervenants professionnels extérieurs dans l'équipe pédagogique			50%	50%	50%
	M1		M2		
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré).	De 597 à 627 heures <i>Le volume varie selon les choix de l'étudiant</i>		375 heures		
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle	31%		46 %		
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention/spécialité	9		9		
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs dans la mention/spécialité niv. M2	273		171		
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité	279		177		



Juriste d'entreprise

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Campus Mariani à Corte

Etablissement(s) co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Juriste d'entreprise* est une nouvelle spécialité proposée en M2 et qui concerne principalement les étudiants titulaires d'un M1 droit privé. Au travers d'enseignements relativement variés, l'objectif de la formation est de former des juristes en mesure d'occuper des fonctions au sein du service juridique d'une entreprise.

- Appréciation :

La formation proposée apparaît relativement équilibrée dans ses enseignements entre CM et TD. Une mutualisation de certains des enseignements avec l'IAE est prévue.

La création de la spécialité est présentée comme la réponse à un besoin local. Il s'agit d'une formation à visée professionnelle. L'adossement au monde professionnel est en cours d'élaboration. Il conviendra de pérenniser les relations nouées à l'occasion de la phase de réflexion lors de la création de la filière. L'UE « insertion professionnelle » semble insuffisante au regard des objectifs que le diplôme s'est assignés. Un stage de trois est prévu, ce qui semble raisonnable. La place réservée aux professionnels dans le cadre de l'enseignement est néanmoins insuffisante : ils se trouvent cantonnés à intervenir dans le cadre de conférences et restent en marge de l'enseignement proprement dit.

Si la formation en alternance n'est pour l'heure pas envisagée, en revanche l'inscription du diplôme en formation continue sera mise en place.

L'adossement à la recherche est évoqué dans des termes relativement vagues et aucune ouverture sur l'international n'est envisagée. L'enseignement des langues étrangères est prévu ; peut-être aurait-il mérité d'être plus important.

La création d'une telle spécialité répondrait à une attente des étudiants. Néanmoins, l'existence d'effectifs suffisants pour nourrir la spécialité n'a pas été suffisamment identifiée. En outre, les débouchés professionnels ne sont envisagés qu'à l'échelle locale, ce qui n'est pas suffisant. Un rapprochement avec le M2 *Pocès et contentieux* pourrait être envisagé et l'éventuelle mise en place d'un parcours *Contentieux des entreprises* mériterait d'être étudiée.

Si la spécialité ainsi créée constitue une véritable alternative aux autres spécialités proposées par l'établissement, la maquette présente encore certaines insuffisances.

- Points forts :

- Des enseignements bien ciblés.
- Existence de la formation continue.
- Stage de trois mois.

- Points faibles :

- Dimension professionnalisante du diplôme.
- Débouchés professionnels pas clairement identifiés.
- Ouverture à l'international.

Recommandations pour l'établissement

La part réservée aux professionnels dans le cadre de l'enseignement devrait être renforcée. L'existence d'un vivier d'étudiants reste à démontrer. L'absence de spécialité *Juriste d'entreprise* dès le M1 nuit à la cohérence de l'ensemble. De manière plus générale, il serait peut-être utile d'envisager une restructuration de la spécialité et de la rapprocher de la spécialité *Procès et contentieux* ; la création, au sein de cette dernière, d'un parcours *Contentieux des entreprises* mériterait d'être étudiée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS LA SPECIALITE (fourni par l'établissement)		
	M1	M2
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré).		441 heures
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle		60 % d'enseignements + accompagnement individualisé vers l'insertion professionnelle + stage 3 mois
Nombre d'enseignants-chercheurs susceptibles d'intervenir dans la spécialité		8 EC
Nombre global d'heures susceptibles d'être assurées par ces enseignants-chercheurs dans la spécialité		276 heures
Nombre global d'heures susceptibles d'être assurées par des intervenants professionnels extérieurs dans la mention/spécialité		153



Observations de l'établissement

Demande n° S3MA130004451
Réponse aux observations de l'AERES
du Master Droit

I - La mention Droit

L'AERES relève 5 points faibles à l'encontre du Master mention droit.

1°) Une absence d'approche globale de la mention en tant que diplôme.

La mention Droit est issue du regroupement de diplômés à Bac + 5 apparus successivement au cours du dernier quart de siècle en fonction des besoins identifiés du marché du travail et de la demande des étudiants. En dépit de cette donnée historique, un effort d'harmonisation, voire d'unification a été entrepris pour la meilleure articulation des spécialités.

2°) Participation limitée des professionnels à l'enseignement.

La part des professionnels dans les enseignements de la mention est en augmentation. Il faut toutefois tenir compte de l'obstacle que constitue un vivier limité de professionnels intéressés par l'activité d'enseignement.

3°) Les insuffisances de l'auto-évaluation.

L'identification des points faibles de la mention et l'adaptation de la grille de la formation traduisent de la part de l'équipe pédagogique un sens critique marqué. S'il n'en avait pas été ainsi le Master DCT ne serait pas passé en quatre ans de la note C à la note A.

4°) Absence d'ouverture à l'international

La mention Droit s'est construite autour de spécialités à dominante de droit interne. Une expérience de double diplôme a été tentée avec l'Italie qui avait suscité l'intérêt des étudiants italiens et très peu d'adhésion du côté des étudiants français. Nous comptons profiter de l'insertion de notre établissement dans un PRES comptant plusieurs universités italiennes pour relancer l'ouverture internationale.

5°) Adossement à la recherche insuffisant

Comme le reconnaît l'AERES elle-même, l'adossement à la recherche pour l'équipe pédagogique semble bien assuré. Quant à la formation à la recherche et par la recherche des étudiants, elle est en raison des objectifs professionnalisants des spécialités du master limitée. Les étudiants sont étroitement associés aux tables rondes, séminaires et conférences qu'organisent les centres de recherche.

II - Les spécialités Droit

- Les spécialités **DROIT NOTARIAL** et **Droit DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Ces spécialités n'appellent pas d'observations de notre part.

- La spécialité **PROCES ET CONTENTIEUX**

L'AERES formule 4 critiques à l'encontre de cette formation.

1°) Une dimension professionnalisante insuffisante : La remarque porte sur les objectifs et sur la part d'intervenants professionnels. L

- Les objectifs du master Procès et contentieux sont clairs : permettre aux étudiants d'accéder aux diverses professions judiciaires et parajudiciaires. Pour ce faire, l'équipe pédagogique a souhaité, alors que l'UFR Droit, sciences économiques et de gestion ne dispose d'aucun IEJ, renforcer les chances des étudiants en intégrant dans leur formation de master une préparation à la note de synthèse qui est un exercice commun aux examens et concours de nombreuses professions à commencer par la profession d'avocat. Il n'y a pas d'hésitation entre la préparation aux concours et un M2 classique. Il y a simplement une volonté d'adapter l'offre de formation aux besoins des étudiants, adaptation qui est pleinement justifiée par un taux de réussite de 100% à l'examen d'entrée au CRFPA des étudiants issus du Master. La mise en place d'un stage d'une durée de trois mois confirme cette orientation professionnalisante.

La participation des professionnels à l'enseignement est, comme indiqué dans le dossier, de 46 % du volume des enseignements dispensés. Plusieurs cours sont assurés par des praticiens du droit : les voies d'exécution par un huissier de justice; l'expertise par deux avocats, la mise en l'état devant les juridictions civiles par un magistrat; le déclenchement du procès pénal par un avocat et c'est un juge d'application des peines qui assure l'enseignement relatif à cette matière. Nous veillerons toutefois à l'avenir à ce que ces informations relatives à ce point apparaissent plus lisiblement dans le dossier.

2°) Une spécialisation très relative en M 1 : Un effort de spécialisation a été entrepris dès la 1^{re} année du Master. Cet effort s'inscrit manifestement dans un sens positif aux yeux des évaluateurs de l'AERES. Le format adopté tient compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur notre établissement. La mise en place d'un parcours juriste d'entreprise dès le M1, pourrait à l'avenir, par le jeu de la mutualisation, servir au renforcement de la spécialisation du parcours Procès et contentieux.

3°) L'adossement à la recherche : La spécialité Procès et contentieux est adossée à l'ERT Aspects juridiques du patrimoine des personnes physiques et des entreprises. L'activité de recherche de ce centre a, dès son origine en 2008, intégré la dimension contentieuse puisque les premiers colloques organisés ont fait intervenir des magistrats et des avocats. L'ERT entend poursuivre dans cette voie dès à présent avec un colloque prochain, en avril 2012, sur le surendettement des particuliers, et à l'avenir en inscrivant à son programme des questions relevant plus spécialement du champ processuel.

4°) L'ouverture internationale : un important effort est en cours avec le bureau des relations internationales pour multiplier la mobilité géographique des étudiants et les échanges d'enseignants.

- La spécialité **JURISTE D'ENTREPRISE**

Les remarques de l'AERES appellent les réponses suivantes :

1-Dimension professionnalisante du diplôme : Il a été relevé une insuffisance dans l'intégration des professionnels. La maquette faisait seulement état de leurs interventions dans le cadre de conférences mais il est évident qu'ils seront en charge de certains enseignements. Aucune précision n'avait pu être apportée à notre stade de réflexion compte tenu du fait que nous nous situons alors deux années avant la création du diplôme et qu'il était difficile d'obtenir à cette époque des engagements fermes de leur part pour des volumes horaires si conséquents.

Par ailleurs, il était initialement prévu d'ouvrir dans un second temps le diplôme à la formation continue mais il est tout à fait envisageable de procéder à cette ouverture dès la mise en place du diplôme.

2-Manque de cohérence : Afin que cette création ne nuise pas à la cohérence de l'ensemble, il est possible d'ouvrir dans le M1 Droit privé un parcours droit des affaires. Cette éventualité avait d'ailleurs été envisagée sous forme d'un volume horaire spécifique de 200 heures mais la dépense induite n'avait pas été retenue pour des raisons strictement budgétaires. Or, si ce parcours spécifique est une condition à l'habilitation du Master « juriste d'entreprise », l'université est prête à soutenir financièrement cette création.

3-Ouverture à l'international : Nous accroîtront le volume horaire en langues. En outre, un important effort est en cours avec le bureau des relations internationales pour multiplier la mobilité géographique des étudiants et les échanges d'enseignants.

4-Débouchés professionnels pas clairement identifiés : Il s'agit de délivrer un diplôme permettant aux étudiants de postuler à des postes de juristes chargés des services juridiques généraux ou spécialisés au sein d'entreprises et d'organismes professionnels locaux mais bien évidemment au sein de tout type de structure similaire sur le continent.

5-Identification des effectifs nourrissant la spécialité : La formation continue que nous envisagions de mettre en place dans un second temps peut être proposée dès la création du diplôme afin d'attirer des candidats extérieurs aux effectifs composant le M1 Droit privé. Par ailleurs, il est concevable d'orienter une partie des 400 demandes annuelles à l'entrée du M2 droit notarial qui sont rejetées, vers la spécialité juriste d'entreprise lorsque le profil des étudiants est plus en rapport avec cette formation.